

Dispositif conseillers numériques France services (CNFS)

Depuis près de vingt ans, le Conseil départemental s'est donné pour mission de **combattre la fracture numérique** qui exclut une partie de la population de l'accès aux usages numériques.

Avec le soutien de l'État il vient d'enrichir son **offre de médiation numérique en intégrant 21 conseillers numériques France services (CNFS)** au sein de son service d'Accompagnement au Numérique (SAN)

Ces conseillers viennent ainsi compléter l'équipe de médiateurs numériques déjà en place et sont **mobiles sur tout le territoire depuis 2012**.

Ils proposeront au grand public des ateliers gratuits, répartis sur leurs zones d'action respectives, afin d'accompagner les nivernais :

- vers plus d'autonomie dans l'usage du numérique au quotidien ;
- dans l'utilisation raisonnée et citoyenne du numérique ;
- pour accéder plus facilement aux services en ligne.

Ils doivent également être en capacité de **répondre aux interrogations** des usagers afin de les **mettre en confiance** dans des pratiques informatiques encore peu accessibles pour une grande partie de la population.

Il convient de préciser que le CNFS ne « **fait pas à la place de** » l'utilisateur, mais « **fait avec** » lui.

Son accompagnement peut être réalisé dans le cadre de **permanences ou d'un programme d'ateliers**, organisées au sein et avec diverses structures locales (centre social, mairie, médiathèque, tiers lieu,...).

Cette offre d'accompagnement **s'articule totalement avec** les actions d'aide mises en œuvre dans **l'ensemble des « France Services » de la Nièvre**, en venant poursuivre un travail de sensibilisation et de détection de besoins réalisés dans ces lieux.